

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 3 mars 2026

Le comité tire les conclusions qui s'imposent de la situation actuelle

Les livraisons de lait en décembre et en janvier dépassaient celles de l'année précédente de jusqu'à 10 %. Le signal envoyé au marché en janvier semble néanmoins porter ses fruits. En effet, la production laitière très élevée commence à baisser légèrement de sorte que le dépassement se rapproche de 5 %. Les livraisons restent néanmoins supérieures aux quantités écoulables sur le marché normal, et le comité a donc décidé de procéder à une régulation supplémentaire à sa séance du 25 février. 1325 t supplémentaires de beurre seront exportées en plus des 3530 t déjà décidées.

Le comité s'est penché intensivement sur la situation sur le marché du lait à sa séance du 25 février. Ce faisant, il a constaté que la production laitière suisse en décembre et en janvier dépassait de près de 10 % le niveau de la même période de l'année précédente. La production totale de lait s'est élevée à 3433 millions de kg en 2025 en Suisse, soit une hausse de 2.8 % par rapport à 2024. La quantité supplémentaire d'environ 100 millions de kg ne peut pas être commercialisée dans les canaux habituels et doit être écoulée sur le marché de régulation. La production baisse certes grâce aux mesures introduites le 1^{er} février, mais il faut néanmoins s'attendre à des quantités supplémentaires par rapport à l'année précédente ces prochains mois. En même temps, les stocks de beurre dépassent la valeur normale de 2000 à 3000 t malgré les mesures de désengorgement décidées. Notons encore que le lait destiné à la régulation n'est pas réparti de manière égale entre les acteurs du marché. Le soutien du lait de régulation constitue donc une mesure solidaire de la branche.

Dans ce contexte, le comité a décidé de libérer des moyens supplémentaires du fonds « Régulation ». Ces moyens seront utilisés pour soutenir l'exportation de 1325 tonnes supplémentaires de beurre à base de lait C. Les exportations doivent être effectuées d'ici au plus tard le 30 septembre prochain. Au total, l'exportation de 2000 t de crème et de 4855 t de beurre sera donc soutenue pendant la campagne actuelle. Près de 24 millions de francs du fonds « Régulation » seront utilisés pour cela. Ces moyens bénéficient aux producteurs de lait qui vendent leur lait excédentaire comme lait C.

Dans le cadre de son analyse du marché du lait, le comité a aussi abordé la discussion politique actuelle sur la production excédentaire. Ce sont les excellentes conditions météorologiques qui ont provoqué l'augmentation de la quantité de lait, et non pas d'autres facteurs externes. L'IP Lait met par conséquent en garde contre un activisme politique exagéré et souligne que le marché du lait est robuste. Le trafic de perfectionnement de beurre et de poudre de lait a ainsi baissé en 2025, le bilan commercial du fromage présente des chiffres équilibrés pour les importations et les exportations et les ventes de produits laitiers ont évolué positivement.

L'IP Lait veillera à tirer les bonnes conclusions de la situation actuelle ces prochaines semaines et ces prochains mois. Le comité a mis en place un nouvel organe pour ce faire et a planifié un

séminaire de deux jours pour discuter de manière approfondie des mesures possibles pour faire face à l'avenir à une situation comme celle que nous vivons actuellement.

Par ailleurs, le comité a pris connaissance avec satisfaction à sa séance du 25 février qu'une revendication centrale du secteur laitier avait été reprise par la politique. Les propositions du Conseil fédéral du 18 février vont dans la bonne direction selon l'IP Lait. Il est en effet prévu d'augmenter le supplément pour le lait transformé en fromage et de maintenir le soutien à la promotion des ventes en Suisse.

Rappelons que le comité avait déjà fixé le prix indicatif A à 78 ct par kg jusqu'à la fin 2026 à sa séance en décembre. Aucune nouvelle décision n'était donc nécessaire le 25 février.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58